

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2014

Réception par le Prefet : 20/10/2014

Publication : 24/10/2014



Conseil Général
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 17 octobre 2014

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2014

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-1 du C.G.C.T. relatif au budget supplémentaire du Département,
- VU la délibération n° CG-2014-2-1-5 du 14 mars 2014 relative au projet de budget primitif 2014,
- VU les délibérations du 25 juin 2014 relatives au compte administratif 2013 et à l'affectation du résultat 2013,
- VU la délibération n° CG-2014-3-1-6 du 25 juin 2014 relative à la décision modificative n° 1 2014,
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole du 3 octobre 2013
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ approuve les inscriptions diverses inscrites dans la maquette budgétaire, tant en autorisations de programmes qu'en autorisations d'engagement ainsi qu'en crédits de paiement,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM2 à une minoration de **8 128 419,44 €** portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à **881 836 571,43 €**,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM2 à 14 000 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance portant le volume global de la Cité de l'enfance à 4 427 986.87 € et le volume global du budget général à **886 264 558,30 €**.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre : Pierre FREYBURGER

1 abstention : Armand REINHARD